Du prince de la Renaissance au roi absolu : cours d’histoire 5ème

Cours d’histoire – 5ème

Problématique : Comment les rois de France affirment-ils progressivement leur pouvoir, de François Ier à Louis XIV ?

Au début du XVIe siècle, le roi de France est un prince parmi d'autres, dont les pouvoirs sont limités par les grands seigneurs, par les parlements, par les villes. À la fin du XVIIe siècle, Louis XIV, dans le palais de Versailles, est obéi dans tout son royaume : on dit que le pouvoir du roi est « absolu ». Comment le roi de France est-il passé d'un prince de la Renaissance, protecteur des arts et des lettres, à un souverain qui concentre tous les pouvoirs ? Pour le comprendre, il faut suivre cent cinquante ans d'histoire, entre la guerre, les crises religieuses et la construction de l'État.

Problématique : comment les rois de France affirment-ils progressivement leur pouvoir, de François Ier à Louis XIV ?

1. François Ier, un prince de la Renaissance

Un jeune roi guerrier

François Ier devient roi en 1515, à vingt ans. Il rêve de gloire, comme les princes italiens de son temps, et il reprend les guerres que ses prédécesseurs menaient en Italie pour conquérir le Milanais. Les 13 et 14 septembre 1515, il bat les mercenaires suisses à **Marignan**, près de Milan : cette victoire reste sa plus grande gloire. L'année suivante, le concordat de Bologne conclu avec le pape donne au roi le droit de nommer les évêques et les abbés de France, ce qui renforce considérablement son pouvoir sur l'Église.

En 1519, son grand rival, **Charles Quint**, roi d'Espagne et héritier des Habsbourg, est élu empereur du Saint-Empire. La France se trouve encerclée par les territoires de ce souverain. La guerre reprend : le 24 février 1525, François Ier est vaincu et fait prisonnier à **Pavie**, puis emmené à Madrid. Il n'est libéré qu'en 1526 après avoir signé un traité très dur, qu'il refuse ensuite d'appliquer. La rivalité entre les deux souverains dure presque toute leur vie.

> **Définition : mécène**
>
> Personne riche et puissante qui protège et finance des artistes, des écrivains ou des savants. François Ier est un grand mécène : il fait venir Léonard de Vinci et fait construire Chambord.

Un roi mécène et bâtisseur

Pour le roi, l'Italie est aussi un modèle culturel. François Ier invite des artistes italiens à sa cour. **Léonard de Vinci** s'installe en 1516 près d'Amboise, au manoir du Clos Lucé, et y meurt en

1519 ; ses tableaux, dont la Joconde, restent en France. Le roi fait construire ou transformer des châteaux dans le style de la Renaissance : **Chambord**, commencé en 1519, qui mêle plan médiéval et décor à l'italienne, Blois, Fontainebleau, et il agrandit le Louvre. Il fait voyager sa cour de château en château, ce qui permet de montrer le roi à ses sujets.



Reconstitution : le château de Chambord, au bord de la Loire, symbole de la Renaissance sous François Ier.

François Ier encourage aussi les lettres. En 1530, il crée les lecteurs royaux, qui deviendront le Collège de France : on y enseigne le grec et l'hébreu, que l'Université de Paris, plus traditionaliste, néglige. En 1537, il impose le dépôt légal : tout imprimeur doit remettre un exemplaire de ses livres à la bibliothèque du roi. Il fait de la monarchie un protecteur des arts.

Le roi renforce son pouvoir

Le roi se veut en même temps plus puissant. L'ordonnance de **Villers-Cotterêts** (1539) impose l'emploi du français, à la place du latin, dans les actes de justice et d'administration, et oblige les curés à tenir un registre des baptêmes, ancêtre de l'état civil. Les administrateurs du roi, plus nombreux, contrôlent mieux le royaume. Le prince de la Renaissance est un roi qui veut être obéi, comme le théorise l'Italien Machiavel dans *Le Prince* (écrit en 1513, publié en 1532), où il décrit un chef qui conserve son État par la ruse autant que par la force.

Document 1 – L'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539)

« Nous voulons que désormais tous les arrêts, ainsi que toutes les autres procédures, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel français et non autrement. »

Source : Ordonnance de Villers-Cotterêts, article 111, août 1539 (texte modernisé).

Commentaire. Ce texte montre la volonté royale d'unifier le royaume par la langue : le français devient la langue officielle de l'État. Il illustre aussi un progrès administratif : les justiciables comprennent enfin le langage des tribunaux, ce que le latin ne permettait pas.

2. Des guerres de religion à la monarchie renforcée

Henri IV rétablit la paix

Après la mort d'Henri II (1559), la France plonge dans les guerres de religion (1562-1598), qui affaiblissent le pouvoir royal. **Henri IV**, roi à partir de 1589 et premier Bourbon, rétablit l'autorité de l'État : il signe l'édit de Nantes en 1598 et s'appuie sur son ministre Sully pour relever les finances, encourager l'agriculture, construire des routes et des ponts, dont le Pont-Neuf à Paris. Il est assassiné en 1610 par un fanatique catholique, Ravaillac. Son fils Louis XIII n'a que huit ans : sa mère Marie de Médicis exerce la régence, et les grands seigneurs profitent de la faiblesse du pouvoir pour intriguer.

Louis XIII et Richelieu

Devenu adulte, **Louis XIII** (roi de 1610 à 1643) appelle à ses côtés le cardinal de **Richelieu**, son principal ministre à partir de 1624. Richelieu poursuit trois buts : abattre l'indépendance

des grands nobles, qui complotent, y compris en s'alliant à l'étranger ; limiter les privilèges politiques des protestants ; combattre la puissance des Habsbourg. Il envoie dans les provinces des **intendants**, des agents du roi qui surveillent la justice, la police et les impôts.

> **Définition : intendant**
>
> Agent du roi envoyé dans une province pour contrôler la justice, la police et les impôts. Les intendants se multiplient sous Richelieu et sous Louis XIV et renforcent l'autorité de l'État.

Les protestants ont conservé, depuis l'édit de Nantes, des places de sûreté, dont **La Rochelle**, port de l'Atlantique. Au nom de l'autorité du roi, Richelieu fait assiéger la ville de 1627 à 1628. Une digue de pierres ferme le port pour empêcher le ravitaillement par la mer ; la ville affamée se rend en octobre 1628. L'édit d'Alès (1629) enlève aux protestants leurs places fortes, mais leur laisse la liberté de culte. La France s'engage ensuite dans la guerre de Trente Ans contre les Habsbourg (1635). Richelieu fonde aussi l'Académie française en 1635 pour fixer la langue.

Reconstitution : le port fortifié de La Rochelle, vu de la mer, au moment du siège de 1627-1628.

La Fronde : un défi à l'autorité royale

Richelieu meurt en 1642 et Louis XIII en 1643 : Louis XIV a quatre ans. La régence est assurée par sa mère, **Anne d'Autriche**, avec l'aide du cardinal **Mazarin**. Les impôts augmentent à cause de la guerre. Entre 1648 et 1653, la **Fronde**, une série de révoltes de parlementaires puis de grands seigneurs, secoue le royaume. Le jeune roi doit quitter Paris de nuit. Cette épreuve le marque : il en retiendra qu'un roi doit tenir fermement les grands et les parlements.

3. Louis XIV, le roi absolu

Le règne personnel

À la mort de Mazarin, en mars 1661, **Louis XIV**, qui a vingt-deux ans, annonce qu'il gouvernera seul et n'aura plus de principal ministre. C'est le début de son « règne personnel ». Il travaille chaque jour avec ses conseils et choisit ses ministres parmi des hommes issus de la bourgeoisie, qui lui doivent tout : **Colbert** aux Finances, Le Tellier puis Louvois à la Guerre. Il fait arrêter Fouquet, le surintendant des Finances, en 1661. Il se choisit pour emblème le soleil, d'où son surnom de « Roi-Soleil ».

> **Définition : absolutisme**
>
> Système de gouvernement dans lequel le roi détient tous les pouvoirs : il fait la loi, rend la justice, lève l'impôt, commande l'armée. Il tient son pouvoir de Dieu et n'a pas de compte à rendre à une assemblée, mais il doit respecter les lois fondamentales du royaume.

Le roi est considéré comme le lieutenant de Dieu sur terre : son pouvoir vient de Dieu et il ne rend de comptes qu'à lui. Il fait les lois, rend la justice en dernier recours, lève les impôts, décide de la guerre et de la paix. Il ne convoque plus les États généraux (qui ne sont pas réunis de 1614 à 1789) et il limite les remontrances des parlements. Pourtant, l'absolutisme n'est pas l'arbitraire : le roi doit respecter la loi de Dieu et les lois fondamentales du royaume, comme les

règles de succession au trône.

Versailles, un instrument de pouvoir

Louis XIV fait transformer le petit pavillon de chasse de son père, à **Versailles**. À partir de 1661, des milliers d'ouvriers y travaillent sous la direction de Le Vau puis de Hardouin-Mansart pour les bâtiments, de Le Nôtre pour les jardins, de Le Brun pour les décors. La galerie des Glaces, avec ses dix-sept arcades de miroirs, est achevée en 1684. En 1682, le roi s'y installe avec la cour et le gouvernement. Le château, jamais entièrement terminé, est le symbole de la puissance de la monarchie.



Reconstitution : la galerie des Glaces du château de Versailles, avec ses miroirs et ses lustres, à la fin du XVIIe siècle.

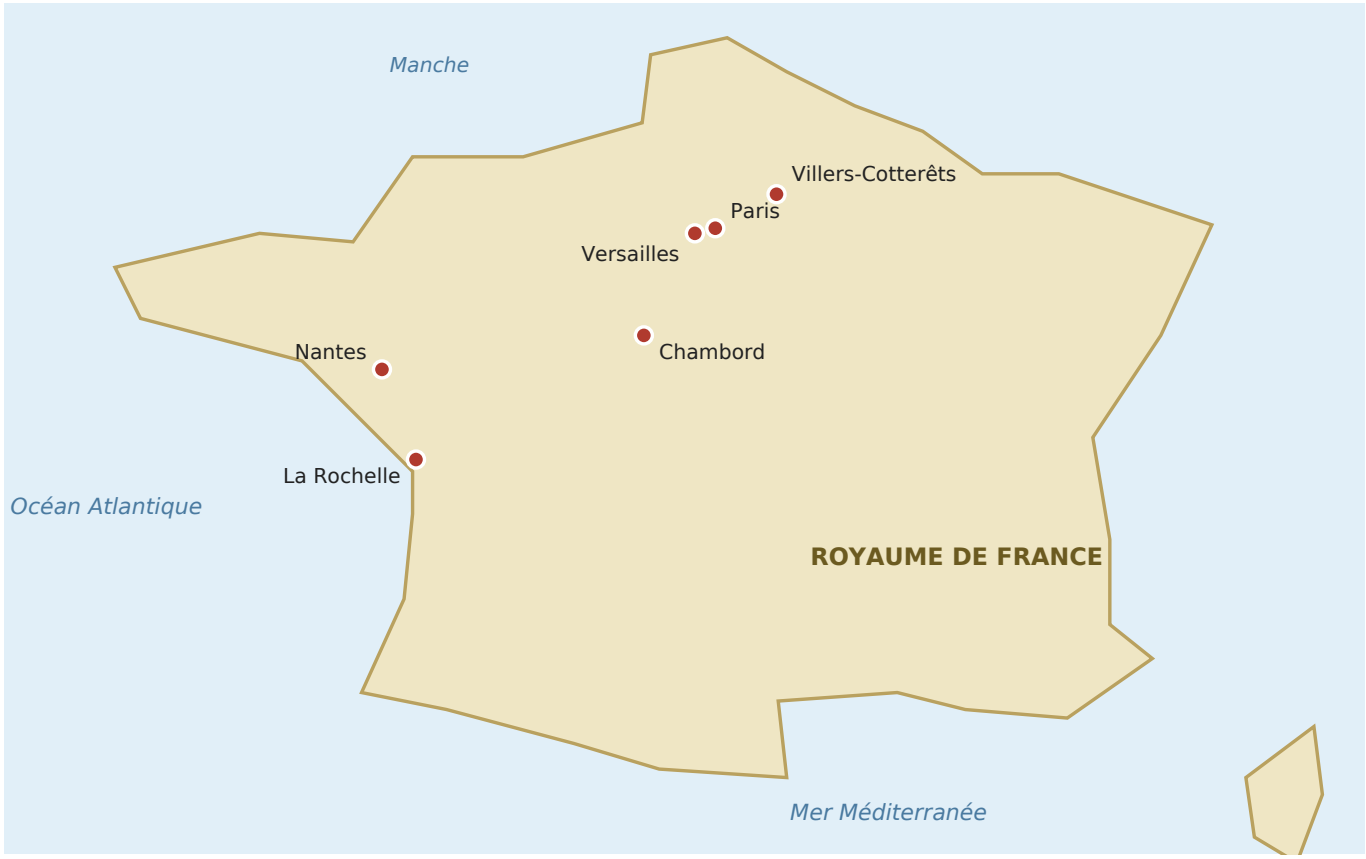
La cour y vit sous le regard du roi. Un cérémonial très strict règle la journée : le lever, la messe, le conseil, les repas, le coucher du roi, auxquels les plus grands seigneurs assistent pour obtenir une faveur, une charge ou une pension. Les nobles, éloignés de leurs terres, dépendent ainsi du roi, et ils n'ont plus l'occasion de comploter contre lui. Les arts servent aussi sa gloire : Molière, Racine, Lully, Le Brun travaillent pour le roi ou sous sa protection, et les académies encadrent la création.

Document 2 – Une journée à la cour

D'après Saint-Simon, mémorialiste qui a vécu à Versailles : le roi a réglé sa vie heure par heure. Avec un almanach et une montre, dit-il, on pouvait savoir à trois cents lieues de la cour ce que faisait le roi à un moment précis de la journée.

Source : Saint-Simon, Mémoires, rédigés vers 1740-1750 (paraphrase d'un passage célèbre).

Commentaire. Saint-Simon, un duc qui a vécu à la cour, est un témoin critique : il montre un roi qui contrôle l'emploi du temps de tous. Il faut donc lire ses mémoires avec prudence, car il en veut au roi d'avoir favorisé les ministres issus de la bourgeoisie plutôt que les ducs.



La France des rois du XVIe et du XVIIe siècle (schéma simplifié).

Colbert, l'économie et la guerre

Pour financer l'armée et Versailles, Colbert, contrôleur général des finances à partir de 1665, mène une politique que l'on appelle le **mercantilisme** : il veut que le royaume vende plus qu'il n'achète, pour garder l'or et l'argent. Il crée des manufactures royales (Gobelins, Saint-Gobain), encourage la construction navale, fonde la Compagnie des Indes orientales (1664) et fait construire le canal du Midi. L'armée, réformée par Louvois, devient la plus nombreuse d'Europe. Louis XIV mène des guerres presque sans interruption : guerre de Hollande (1672-1678), guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697), guerre de Succession d'Espagne (1701-1714), qui s'achève par un compromis : son petit-fils Philippe V reste roi d'Espagne, mais la France renonce à unir les deux couronnes. Les guerres coûtent cher en vies et en argent, et les impôts pèsent sur le peuple.

La révocation de l'édit de Nantes

Louis XIV veut aussi l'unité religieuse du royaume : un roi, une religion. Les protestants subissent des pressions, puis des violences, les dragonnades, au cours desquelles des soldats sont logés chez eux pour les contraindre à se convertir. En octobre 1685, l'édit de Fontainebleau **révoque** l'édit de Nantes : le culte protestant est interdit, les temples sont détruits. Beaucoup se convertissent de force, d'autres fuient vers les Provinces-Unies, l'Angleterre ou la Prusse : on estime à environ 150 000 à 200 000 le nombre de ceux qui quittent le royaume, ce qui prive la France de nombreux artisans et marchands. Une révolte de protestants dans les Cévennes, les Camisards, éclate en 1702.

Louis XIV meurt le 1er septembre 1715, après soixante-douze ans de règne, le plus long de l'histoire de France. Son arrière-petit-fils, Louis XV, n'a que cinq ans. Le bilan est contrasté : un État puissant et un royaume rayonnant, mais une population fatiguée par les guerres, des

finances en difficulté et des protestants persécutés.

- **1515** François Ier remporte la victoire de Marignan
- **1525** défaite et captivité de François Ier à Pavie
- **1539** ordonnance de Villers-Cotterêts : le français, langue du droit
- **1598** édit de Nantes d'Henri IV
- **1628** prise de La Rochelle par Richelieu
- **1648-1653** la Fronde
- **1661** début du règne personnel de Louis XIV
- **1682** la cour s'installe à Versailles
- **1685** révocation de l'édit de Nantes
- **1715** mort de Louis XIV

À retenir

- François Ier (1515-1547) est un roi de la Renaissance : victoire de Marignan en 1515, mécène de Léonard de Vinci, bâtisseur de Chambord, auteur de l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539.
- Après les guerres de religion, Henri IV rétablit la paix (édit de Nantes, 1598), puis Richelieu renforce l'autorité du roi : intendants, prise de La Rochelle (1628).
- Louis XIV (1643-1715) gouverne seul à partir de 1661 : c'est la monarchie absolue de droit divin.
- Versailles, où la cour est installée en 1682, sert à contrôler la noblesse et à glorifier le roi ; Colbert organise l'économie, Louvois l'armée.
- La révocation de l'édit de Nantes (1685) pousse des dizaines de milliers de protestants à l'exil ; les guerres coûteuses fatiguent le royaume.